



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

COMMENT ET OU LES OBTENIR ?

| Pièces désirées | Où s'adresser | Pièces à fournir | Observations |
|--|---|--|--|
| Carte grise | Sous-Préfecture de Sens Préfecture d'Auxerre | *Carte grise barrée et signée par le vendeur *Carte d'identité *Justificatif de domicile | Imprimés en Préfecture Joindre enveloppe timbrée en recommandée à votre adresse |
| Carte Nationale d'identité (Demande à faire avant son expiration, les vacances ou les examens) Attention si demande faite bien avant la fin d'expiration le service pourrait être payant. | Mairie du domicile | *Copie intégrale d'acte de naissance *2 photos d'identité récentes et identiques *1 justificatif de domicile *L'ancienne carte d'identité | Imprimé à remplir en Mairie Empreinte digitale Signature |
| Certificat de Nationalité | Tribunal d'Instance de Sens | *Copie intégrale d'acte de naissance *Livret de famille *Justificatif de domicile (si naturalisation, le décret de naturalisation) | Permanence au tribunal : Mercredi 8h45 à 11h30 Vendredi 8h45 à 11h30 |
| Sortie de territoire | Mairie du domicile | *Carte d'identité en cours de validité *Présence d'un des parents | |
| Déclaration de décès | Mairie du lieu de décès | *Livret de famille *Certificat de décès du médecin | Dans les 24h qui suivent le décès |
| Duplicata du livret de famille | Mairie du lieu du mariage | | |
| Extrait d'acte de mariage | Mairie du lieu du mariage | *Indiquer la date du mariage *Noms et prénoms des époux | Joindre une enveloppe timbrée |
| Extrait d'acte de naissance | Mairie du lieu de naissance | *Indiquer la date de naissance *Nom et prénoms (nom de jeune fille) *Nom et prénoms, dates et lieux de naissance des parents | Joindre une enveloppe timbrée |
| Extrait d'acte de décès | Mairie du lieu de décès ou Mairie du lieu du domicile | *Indiquer la date du décès *Nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) | Joindre une enveloppe timbrée |
| Extrait de casier judiciaire | Casier judiciaire national 44079 NANTES CEDEX | *Etat civil *Adresse | Demande en ligne sur le site « www.cjn.justice.gouv.fr » |
| Inscription sur la liste électorale | Mairie du domicile | *Carte d'identité en cours de validité *Ancienne carte électorale *Justificatif de domicile | Avant le 31 décembre de chaque année pour pouvoir voter l'année suivante |
| Passeport | Mairie du domicile | *Copie intégrale d'acte de naissance *Carte nationale d'identité en cours de validité *Timbres fiscaux à 60 euros, 30 euros pour les mineurs de 15 à 18ans sinon gratuit pour les enfants de - de 15ans *2 photos d'identité récente *1 justificatif de domicile | Imprimé à remplir en mairie Signature Attention : à partir du 01/01/2009 les timbres fiscaux risquent d'augmenter. |

Pour plus de renseignements sur tous les documents administratifs, il est possible de se connecter sur internet sur le site « www.lesites.service-public.fr » ou « www.service-public.fr ».

RAPPEL : Tous les travaux d'habitation extérieurs doivent faire l'objet d'une demande de travaux ou du moins en informer la mairie, merci de vous renseigner auprès d'elle.

LE CADASTRE A DOMICILE :

Naviguer sur le plan cadastral avec son ordinateur personnel est désormais possible. La direction générale des impôts vous offre l'accès « gratuit » (certaines impressions sont payantes) aux 600 000 feuilles du plan cadastral sur le site www.cadastre.gouv.fr

Pour effectuer une recherche, il suffit de disposer soit des références cadastrales, soit de l'adresse de la parcelle associées à une commune.

Enfin, les extraits de plan pourront être édités gratuitement. Contre paiement en ligne, l'internaute commandera des feuilles de plan cadastral grand format sur support papier ou plastique, cédérom ou DVD. Le téléchargement des fichiers depuis le site sera également possible contre paiement.

Saisir le lieu souhaité :

Et la carte apparaît :

MA RECHERCHE

N° de voirie et rue --
ex : 15 bis rue Emile Zola, place de la Bastille

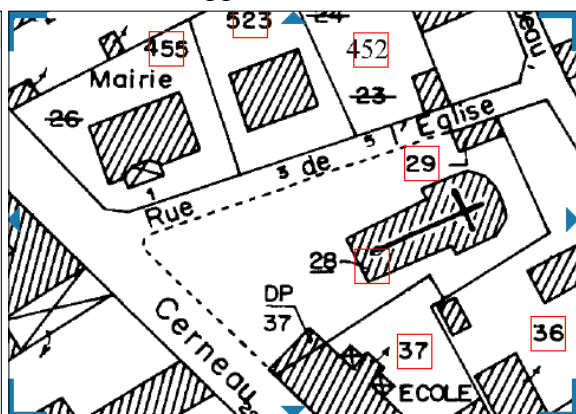
Lieu-dit
ex : Gamarde, Petit Rognac

Ville, Commune
ex : Rennes, Paris 9

Code Postal
ex : 89008

Département
ex : Essonne, Côte d'Or

Afficher résultats par page



REFORME DES PERMIS DE CONSTRUIRE :

Mise en œuvre depuis le 1^o octobre 2007, cette réforme a modifié de manière conséquente le régime des autorisations d'urbanisme. Son objectif est de clarifier les formalités et ainsi améliorer la sécurité juridique des procédures. Elle a aussi pour but de favoriser la qualité de l'urbanisme et de l'architecture.

Les procédures sont regroupées autour de trois activités : Construction, Aménagement et Démolition.

⇒ 3 permis remplacent 11 régimes d'autorisation :

Le permis de construire concerne les constructions neuves et les travaux effectués sur les bâtiments existants (constructions qui créent plus de 20m² de surface Hors Œuvre Brute)

Le permis d'aménager concerne les lotissements, les campings, les aires de sports et de loisirs, les installations diverses.

Le permis de démolir


⇒ 1 seul régime déclaratif remplace 4 régimes de déclaration :

La déclaration préalable (construction entre 2m² et 20m²—modification de l'aspect extérieur d'une construction)


SENS HYDRAULIQUE

Hubert JACQUET

43, rue Georges Cerneau – 89140 CUY – www.sens-hydraulique.fr
Tél. 03.86.65.02.00 – Fax : 03.86.64.55.74 - info@sens-hydraulique.fr


GeR

1, rue de Bourgogne
89140 CUY - France
Tél. : 33 (0)3 86 64 07 31
Port. : 33 (0)6 07 55 24 19
Fax : 33 (0)3 86 65 90 03
E-mail : GeR2@wanadoo.fr
Site web : ger-int.com

Etienne ROUX
Sloan Fellow
Président-Directeur-Général
President & CEO

Cette entreprise ne vend pas aux particuliers.